
A fleur de justice

Maghreb-Machrek

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Contribution au rapport d'activité du Conseil de défense de la révolution tunisienne (Décembre 2011)

I- Plateforme et fonctionnement

La création du CDRT était nécessaire et a joué un rôle positif. Elle a permis d'unir des personnes d'options et de statuts différents (indépendants, partis, associations) autour des tâches immédiates de la révolution. Elle a permis aussi la réalisation avec un certain succès d'activités qui vont dans le sens de cette révolution (rassemblement, débats électoraux, encadrement et observation du scrutin). Pour l'essentiel donc, les aspects positifs l'emportent sur les aspects négatifs. Mais il y a moyen d'améliorer les choses. Pour cela, il faut analyser l'expérience et en tirer des leçons.

1. La Plateforme

Elle est bonne, mais elle doit être amendée. D'abord parce qu'il faut mettre en application la décision de la faire après les élections du 23 novembre 2011 et ensuite parce qu'il faut l'actualiser. Elle est en effet un peu trop centrée sur les différentes échéances électorales. Or celles-ci ne sont qu'un aspect de l'un des objectifs de la révolution démocratique : l'accès au vote de tous et de toutes dans la transparence.

Il faut y ajouter : a) la consolidation des aspects non électoraux de la démocratie (fonctionnement des institutions, participation directe des concernés à la solution des problèmes de vie et de travail) et b) les deux autres objectifs en plus détaillé : indépendance nationale et justice sociale.

2. L'Assemblée générale du Conseil (AG)

a) Les réunions de l'AG du conseil : Il y a eu de nombreux petits problèmes : manque de salle, ordres du jour non envoyés à temps, procès-verbaux non envoyés aux participants et non approuvés à la réunion suivante. Mais il y a eu surtout un incident significatif lors de l'élaboration du tract d'appel à la manifestation du 24 septembre. On a essayé de faire passer certains points dans l'appel en disant qu'ils sont conformes aux décisions de l'AG parce qu'ils figuraient dans le procès-verbal. Ce n'est pas correct : tout ce qui est évoqué dans un procès-verbal n'est pas nécessairement une décision consensuelle de l'AG.

b) La prise de décision au sein de l'AG du Conseil : Lors de l'Assemblée générale à Liège le 17/09/2011, un vote à main levée est intervenu pour rejeter (majorité contre minorité) un amendement à la plateforme. Ce vote n'est pas correct parce qu'il enfreint la règle qui prévoit que les décisions sont adoptées par consensus. Le problème ici est

de savoir si, de manière générale, on peut voter, majorité contre minorité, au sein de l'AG du Conseil. La réponse est oui, mais en précisant que c'est seulement pour vérifier s'il y a consensus après un débat qui a fait apparaître des points de vue contrastés. Si le consensus n'est pas obtenu, cela veut dire que la divergence qui l'empêche est au-delà de ce qui peut être fait en commun au sein du Conseil.

c) L'application des décisions de l'AG du Conseil : Lors des préparatifs pour les débats électoraux, des règles ont été proposées par la Commission de préparation. Elles ont été amendées et adoptées par l'AG du Conseil. En particulier, il a été décidé qu'il n'y aurait que des questions écrites du public et qu'elles seraient tirées au sort. Cette règle a ses avantages et inconvénients. On peut en rediscuter. Mais, tant qu'elle est en vigueur, il faut la respecter.

Or des membres du Conseil ont essayé de la changer sans l'aval de l'AG du Conseil. Voici la question que cela pose : est-ce que le Comité de suivi ou la Commission peuvent changer en cours de route les règles approuvées par l'Assemblée générale ? La réponse est non, sauf si le changement vise à mieux appliquer la règle elle-même. Et cela s'est produit effectivement : la règle du tirage au sort a été respectée, mais en donnant la possibilité à la personne dont la question est sortie de préciser oralement sa pensée.

d) L'animation des réunions de l'AG du Conseil : Deux points à ce sujet. Le premier concerne le fait que la désignation de la personne qui anime la réunion de l'Assemblée générale s'est faite au coup par coup, sans que l'on sache sur quelles bases. Il faudrait faire une tournante entre les différents groupes représentés au sein du comité de suivi. Il faut aussi veiller à la qualité des réunions : un ordre du jour précis, la gestion du temps de parole (limitation, distribution) et un bon animateur (strict respect de l'ordre du jour, fermeté avec les « perturbateurs », etc.) - ce que la tournante ne permet pas toujours.

Le deuxième point concerne justement la prise de parole. Certains membres interviennent ou répliquent sans demander la parole. Certains (quelquefois les mêmes d'ailleurs) s'autorisent d'interrompre quelqu'un qui a la parole. D'autres ont des échanges en aparté pendant que quelqu'un d'autre a la parole. Tout cela n'est pas bon. Il va falloir que, tous autant que nous sommes, nous apprenions à nous taire quand nous n'avons pas la parole et que nous respectons la prise de parole des autres. C'est cela aussi la démocratie.

3. Le Comité de suivi du Conseil :

a) *Fonctionnement* : Le Comité de suivi a souffert du manque de disponibilité en journée de l'un de ses membres. Exemple : seuls deux membres du Comité de suivi ont donné leur accord au communiqué de presse sur l'agression contre Moez [Président de l'IRIE], le troisième restant injoignable. Le Comité a aussi été pris de court quand il y a eu une situation d'urgence (l'agression) et a agi un peu dans le désordre, sur base d'un groupe trop large dont certains éléments ne faisaient même pas partie

du Conseil. L'un des membres du Comité de suivi a eu du mal à rester neutre. La coordination du travail des commissions par le Comité de suivi a été limitée. Le suivi pour la signature de la plateforme n'a pas été fait et il subsiste une divergence latente sur la question de savoir s'il faut solliciter la signature de tous (partis, associations, personnes) ou uniquement des personnes et associations.

b) Composition : En assemblée générale, un membre a été adjoint au Comité de suivi sur la base de la représentation des associations et partis. Des membres de l'une ou l'autre association ont parfois participé aux réunions, discussions et activités de coordination du Comité de suivi sur la base de la délégation de représentation ou simplement de leur dévouement et de leur disponibilité. Le principe de la représentation des associations et partis au sein du Comité de suivi pose problème dans la mesure où rien n'est prévu pour la représentation des personnes indépendantes du Conseil. La question de la délégation pose un autre problème : elle n'a pas été prévue par les règles de fonctionnement approuvées en assemblée générale du Conseil.

4. les commissions du Conseil

a) Commission communication : La commission a été sollicitée trois fois : Tract d'appel à manifester le 24 septembre devant le Consulat, tract de dénonciation de l'agression contre Moez, lettre aux médias et autres parties sur le même sujet, affiches des débats électoraux. Elle n'a pas prévu une personne de référence pour le contact avec la presse durant le rassemblement devant le Consulat. Seul le tract d'appel à manifester a posé un problème significatif. Un aspect de ce problème a été analysé dans le paragraphe sur le fonctionnement de l'Assemblée générale (la question de la gestion du consensus). Mais un autre aspect pose problème. Le voici : face au désaccord sur le contenu du tract entre les membres de la Commission, un membre du Comité de suivi, avec de bonnes intentions, est intervenu dans le débat. Mais il l'a fait sans l'accord des autres membres du Comité de suivi et surtout avant même que la commission ait épuisé toutes les possibilités d'arriver à un accord. Au lieu de se contenter de mettre le procès-verbal à la disposition de la commission, il l'a utilisé pour appuyer un des points de vue dans cette commission.

b) Commission diffusion : La gestion de la mailing list et de la page Facebook, qui normalement est assurée par la Commission communication, a été mise à part et confiée à deux personnes indépendantes pour protéger des spams « politiques » les membres du Conseil qui ont donné leurs adresses mail. La collaboration entre les deux membres de la Commission a mis du temps à se mettre en place (partage des codes d'accès), mais elle a fini par se faire.

c) Commission débat électoral : La Commission a assuré les tâches suivantes : règles du débat, questions à poser aux intervenants, invitation des intervenants, modérateurs, financement, questions techniques, tract de promotion. Pour les questions d'organisation (salle, promotion, diffusion

locale du tract, activités annexes), deux sous-commissions ont été instaurées, une pour Bruxelles et une autre pour Liège. Le problème du respect des règles du débat a été traité dans le paragraphe sur le fonctionnement de l'Assemblée générale. La question du devoir de réserve des membres du Comité de suivi aussi (l'un des membres était intervenant dans le débat pour son parti, un autre a donné la priorité à la promotion de l'intervenant de sa liste sur son rôle dans l'organisation du débat).

Restent deux problèmes. Le premier concerne le financement qui apparemment n'a pas été entièrement résolu comme promis (partage des frais à parts égales entre les partis). La commission en porte la responsabilité, même si c'est une seule personne qui en porte la responsabilité directe en étant celle qui, dans le partage des tâches, était chargée des rapports avec les intervenants. Le deuxième problème concerne la qualité des modérateurs. Contrairement au modérateur de Liège qui était assez objectif, le modérateur de Bruxelles s'est permis d'interférer dans le débat. La Commission du débat en porte la responsabilité.

II.- Les activités réalisées

1. Manifestation du 24 septembre

Lors de l'Assemblée générale tenue à Liège, le Conseil avait décidé d'organiser un «rassemblement de protestation» contre le non-respect par certains partis des règles de la campagne électorale et contre les tentatives de sabotage du processus électoral par diverses parties (Consulat, RCDistes, etc.). La mobilisation a été limitée (différence entre Liège et Bruxelles). La revendication de départ (démission du Consul) a été abandonnée au profit de la négociation avec le Consul. Le Comité négociateur a été formé sur le tas (par qui ? comment ?). La superposition de l'agression contre Moez a un peu perturbé le déroulement. Il n'y avait pas de personne de référence pour le contact avec les médias. Outre le tract du Conseil qui n'a été distribué par personne, un autre tract a été distribué. Enfin, il y a eu quelques frictions avec la police quant à l'occupation du Consulat. Résultats obtenus : l'ambassadeur s'est démarqué du Consul, celui-ci a signé un engagement et des députés européens ont apporté leur appui au Conseil sur la question Moez. Certains aspects ont déjà été traités sous les paragraphes de l'Assemblée générale du Conseil, du Comité de suivi et des commissions. Reste le problème de la négociation avec le Consul. Voici la question qui se pose à son propos : est-ce que les engagements pris par écrit par le Consul satisfont la revendication de départ ?

Deux cas de figure. Le premier : si la revendication de départ est correcte, alors la négociation avec le Consul (quelle qu'en soit le résultat) ne l'est pas. Il fallait alors s'en expliquer tant devant le Conseil que devant les participants ; ce qui n'a pas été fait de façon assez claire. On a

l'impression que l'explication a consisté à dire aux mécontents qu'ils ont tort d'être mécontents. Cela porte atteinte au respect dus aux personnes qui ont répondu à l'appel sur la base d'une revendication donnée et a créé du ressentiment et des divisions. Deuxième cas de figure : Si la revendication de départ est incorrecte, il fallait alors expliquer tant au Conseil que devant les participants dans quelles conditions l'erreur a été commise (urgence, colère de certains, surenchère de quelques autres). Ce qui n'a pas été fait de façon assez claire non plus. Ceci d'autant plus que la suite des événements va montrer que pour le Consul ce n'était là que de « l'encre sur du papier », puisqu'il a continué à comploter avec les *dsatras* . (l'affaire du détournement du fax par exemple)

Au-delà de cet incident, on devrait en général veiller à ce que chaque initiative ou chaque position qui a posé problème fasse l'objet d'un débat approfondi et que des conclusions en soient tirées.

2. Rencontre avec le Consul et l'ISIE :

Question organisation, il y eu quelques problèmes. Des membres du Conseil qui n'étaient mandatés par personne, qui ne faisaient pas partie du Comité de suivi, étaient présents lors de la rencontre. Cet aspect a été traité dans l'analyse du travail du Comité de suivi et des commissions. Pour l'évaluation, le plus important est ailleurs.

Le Conseil devait rencontrer les mandataires de l'ISIE [l'Instance Elections] et il l'a fait en présence du Consul. C'est ce point qui pose question. Pourquoi ? Parce que cette rencontre devait précisément évoquer le problème des menées du Consul. Celui-ci a mis à disposition le consulat pour une grève de la faim fantôme, il a tenu des réunions secrètes avec des RCDistes pour saboter le processus électoral, il a favorisé l'agression contre le représentant de l'IRIE (Instance chargée des élections en Belgique), il a favorisé le détournement du fax de l'IRIE et, enfin, il n'a pas respecté les engagements pris auprès du Conseil à la suite du rassemblement devant le consulat le 24 septembre. Même si c'est le Consul qui a proposé au Conseil de rencontrer les mandataires de l'ISIE, le Comité de suivi aurait donc dû refuser de rencontrer ces derniers en sa présence. Le Comité de suivi n'a pas pris cette position et c'est une erreur qui a servi le Consul. Elle lui a permis de se faire passer pour quelqu'un qui veut résoudre les problèmes alors qu'en sous-main il s'activait à les envenimer.

3. Débats électoraux

Les aspects qui touchent à l'organisation ont déjà été traités dans les paragraphes sur le fonctionnement de l'Assemblée générale, du comité de suivi et des commissions. Il reste trois éléments à signaler. Le premier concerne le peu de présence de « monsieur tout le monde » aux débats. La chose est encore plus remarquable à Bruxelles où se concentre la communauté d'origine tunisienne. Les raisons de cette circonstance n'ont toujours pas fait l'objet d'une évaluation. Le deuxième élément concerne la méthode adoptée pour les débats. Il

faudra en faire l'évaluation aussi (doléances des invités, remarques des personnes qui ont assisté, remarques des organisateurs). L'absence d'évaluation tant du premier élément que du second est une erreur qui doit être corrigée pour la même raison : il y aura d'autres échéances électorales et il serait déraisonnable d'organiser de nouveaux débats sans cette évaluation.

Le troisième élément est le plus important et concerne les rapports des différentes composantes du Conseil avec celui-ci. Chaque composante, chaque parti a essayé, de manière plus ou moins discrète, de transformer les débats en « évènement électoral » en sa faveur. On a déjà évoqué les tentatives de changement des règles en cours de route, de suppression de certaines questions, on n'y reviendra pas. Mais il faut en tirer des leçons et la plus importante est celle qui consiste à affirmer une fois pour toutes que le Conseil ne peut être un levier pour personne. Il est le cadre unitaire de ce que nous pouvons faire ensemble. Au-delà, chaque composante doit agir toute seule et non manœuvrer pour orienter le Conseil en sa faveur. C'est ici que l'on voit toute l'importance de la règle du consensus. Elle sert à tracer une ligne de démarcation entre ces deux situations. Consensus : on agit ensemble. Pas de consensus : chacun agit de son côté et non « manœuvrer ».

4. Soutien au travail de l'IRIE

Le soutien du Conseil à l'IRIE est une de ses plus belles réalisations. Elle s'est manifestée de différentes manières : rassemblement contre les tentatives de sabotage du processus électoral, campagne contre l'agression du mandataire de l'IRIE en Belgique (interpellation des autorités tunisiennes, de l'ambassadeur, de l'ISIE, de parlementaires européens, alerte des médias, etc...) qui ont abouti aux « engagements » du Consulat et à la déclaration commune Ambassade/CDRT. Mais la plus importante manifestation du soutien du Conseil à l'IRIE est sa contribution à l'encadrement de la plupart des bureaux de vote en Belgique : présidents de bureaux, assesseurs et décompte des voix. S'il fallait désigner une seule activité pour laquelle le Conseil valait la peine d'être créé, ce serait celle-là.

5. La fête du 4 décembre

L'idée de l'évènement était bonne : favoriser la rencontre entre toutes les personnes (encadrement ou électeurs) qui ont contribué à la réussite du processus électoral, attirer les personnes hors-Conseil, consolider l'unité par l'aspect festif et éveiller à la conscience et à la participation et, en passant, renflouer les caisses du Conseil. Dans l'ensemble, le déroulement a été bon. Mais il faut aussi signaler quelques « couacs » qui doivent faire l'objet d'une évaluation : le repas n'est pas arrivé à temps, les personnes qui devaient tenir la caisse ne l'ont pas fait, des personnes qui avaient promis une contribution à l'animation n'ont pas tenu leur promesse, les discours et les animations auraient dû se faire après le repas, la

contribution à la tirelire n'a pas été annoncée à partir de la tribune pour en expliquer le but et l'importance, etc.

6. Préparation du 14 janvier

A Liège, la commémoration de l'anniversaire du 14 janvier est en train de se faire à travers un partenariat entre le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie et le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège, tout en restant ouvert à toutes les collaborations y compris celle du Conseil. Jusqu'à plus ample informé, celui-ci n'a pas décidé de participer comme tel aux préparatifs. (Pour mémoire, voir en annexe un projet de questions aux conférenciers). Or, comme on peut le voir dans le procès verbal de l'une des réunions du comité de préparation, des personnes se sont présentées comme membres du Conseil. Il y a là un problème. En effet, tant que le Conseil n'a pas décidé de participer comme tel, de deux choses l'une : ou les personnes en question se présentent sous une autre étiquette ou bien elles disent qu'elles sont membres du Conseil en précisant qu'elles assistent à la réunion à titre personnel. Elles n'ont fait ni l'un l'autre.

Résumé

La création du Conseil était nécessaire. Elle a joué un rôle très positif comme cadre de travail unitaire. C'est cela l'essentiel. Mais il y a moyen de consolider le Conseil en faisant le bilan de l'expérience. L'idée est d'avoir une bonne orientation, de corriger les défauts apparus et les erreurs commises tout en maintenant l'unité, tout en renforçant l'unité. Voici quelques suggestions :

1. Amender la Plateforme

Elle doit être moins centrée sur les échéances électorales et plus attentive aux menaces qui pèsent sur la révolution et sur la réalisation de ses objectifs.

2. Améliorer le fonctionnement interne

a) Pour l'Assemblée générale, il s'agit principalement de préciser ou d'ajouter des règles concernant les procès-verbaux, la gestion du consensus, l'animation des réunions et les débats approfondies sur les incidents ou les erreurs commises au cours des activités.

b) Pour le Comité de suivi, il s'agit principalement d'ajouter ou de préciser des règles concernant les situations d'urgence, le devoir de réserve des membres du Comité de suivi, la délégation de représentation et la manière de représenter les indépendants dans le Comité de suivi.

c) Pour les Commissions, il s'agit principalement de préciser leurs rapports avec le Comité de suivi.

3. Avoir un plan d'activités

Pour rappel, le principe en a été approuvé en Assemblée générale mais n'a pas été mis en pratique. De même, la participation à la commémoration du 14 janvier aurait dû aussi faire partie de ce plan.

Suggestions : intégrer les revendications des Assises à nos activités sous la forme d'un cahier de doléances spécifique à la Belgique et au Luxembourg ; suivi de l'assainissement de l'ambassade et des consulats, suivi des activités de la Constituante et du Gouvernement, représentation des Tunisiennes et Tunisiens vivant à l'étranger, etc... Réfléchir aussi à l'idée d'un bulletin de liaison qui reprendrait sous une forme brève entre deux assemblées générales : résumé du procès-verbal de l'assemblée précédente (décisions prises et question qui ont fait débat), suivi des activités de la Constituante et du Gouvernement, infos ou débats d'importance en Tunisie et dans le monde arabe.

4. Consolider l'unité et rester mobilisés pour la révolution

Pour que les discussions sur le bilan du Conseil soient fécondes, l'idée est de partir du désir d'unité, de se critiquer mutuellement en toute amitié mais franchement et, enfin, d'aboutir à une plus grande unité. Celle-ci est nécessaire pour rester mobilisés en grand nombre et améliorer l'efficacité, car il y a encore beaucoup de choses à faire.

Annexe 1 :

Questions aux conférenciers

(Janvier 2013)

Projet de questions à l'intention du modérateur pour l'activité organisée à Liège à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution tunisienne

Thème : Indépendance nationale

Question 1 : *On recherche l'appui du Qatar (qui n'est pas une démocratie), de la France (qui a pris fait et cause pour Ben Ali), des USA (qui soutiennent l'Etat sioniste et sont alliés avec les tyrannies du Golf). Est-ce qu'il n'y a pas là une erreur en matière d'alliances pour atteindre les objectifs de la révolution ?*

Question 2 : *On sollicite le FMI, la Banque Mondiale, les investisseurs étrangers, on ne remet pas en cause le secteur touristique, on maintient la dépendance à l'égard des marchés extérieurs, Est-ce que cela ne revient pas à maintenir la même dépendance qu'avant, à faire du benalisme économique sans Ben Ali ?*

Question 3 : *On continue à utiliser la langue française dans l'administration, dans les médias audiovisuels publics ou privés, Est-ce que le fait que la langue arabe n'est pas maîtresse chez elle comme peut l'être la langue française en France, n'est pas l'indice que le peuple, le pays ne sont pas souverains ?*

Thème : démocratie

Question 1 : *On dépense un temps considérable à écrire une constitution, à organiser des élections, on est continuellement en précampagne électorale, Est-ce que cette insistance sur l'aspect*

représentatif de la démocratie ne se fait pas aux dépens de la participation directe des gens à déterminer et à façonner leur destin ?

Question 2 : *On débat sur l'égalité nécessaire des droits des personnes et des genres, sur les libertés individuelles, Est-ce qu'on n'oublie pas l'égalité sociale ?*

Question 3 : *On met continuellement en avant le fait que l'instabilité qui a résulté de la révolution effraie les investisseurs, etc., Est-ce que, ce faisant, on ne remet pas en cause le droit des gens de faire la révolution ?*

Thème : justice sociale

Question 1 : *On reconnaît volontiers qu'il y a des inégalités sociales, du chômage, etc. Est-ce que la résorption de ces inégalités ne doit pas se faire nécessairement aux dépens du groupe social dominant ?*

Question 2 : *On reconnaît volontiers aussi qu'il y a des inégalités régionales flagrantes. Est-ce que ces inégalités peuvent-être résorbées simplement en déplaçant les investissements d'un endroit à un autre sur la base du même modèle socioéconomique ?*

Question 3 : *Est-ce que la justice sociale n'implique pas aussi une justice culturelle en matière d'accès à l'instruction, aux soins de santé, etc. ?*

Annexe 2 :

Conférence des associations des Tunisiens à l'étranger

(Juin 2012)

Sur le site de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), on peut lire l'annonce suivante : « *La Conférence des Associations de Tunisiens à l'étranger se tiendra le 09 juillet 2012 au Palais des Congrès, Tunis. Cette conférence s'articule autour des axes suivants : le Conseil consultatif de la migration, le réseautage des associations, la relation entre les associations et les organismes de la migration.* »

Première remarque : l'information est de toute évidence plus que minimale. Il n'y a pas moyen sur cette base de se préparer sérieusement à ladite conférence. On a l'impression que tout est fait pour que les associations s'y présentent en ordre dispersé, désarmées et avec un bandeau sur les yeux. Concernant les « axes », il y a beaucoup à dire. Commençons par le Conseil consultatif de la migration. Il est décidé à l'avance, avant toute discussion, qu'il ne sera que consultatif. Il est décidé à l'avance aussi qu'il sera constitué à partir des associations et non sur la base d'une réelle représentativité (qui ne peut être assurée que par des élections). On a l'impression qu'on veut que ce soit une instance faible, car sans légitimité.

Le deuxième point est tout aussi étrange. Il est question de « réseautage des associations ». Il est étrange en effet qu'il ne soit fait aucune distinction entre les associations et qu'on parle de mise en réseau avant même de déterminer les buts à poursuivre. On laisse ainsi entendre

que les associations qui ont soutenu la révolution vont se mettre en réseau avec les associations RCDistes ou toutes autres associations dont le but n'est pas la contribution à la réalisation des objectifs de la révolution. Le dernier point concerne les relations des associations avec les organismes d'Etat chargés de l'immigration. Ici, il ne s'agit pas de savoir si les associations auront ou pas des relations avec l'OTE par exemple. Il s'agit de savoir si ces organismes doivent au préalable être assainis et faire l'objet d'une réforme profonde et de déterminer ensuite la nature de leurs relations avec les associations. Cette distinction est d'autant importante que les associations, en fonction de leurs objectifs, ne sont pas a priori obligés de passer par ses organismes.

En résumé : information minimale sur l'événement, caractère purement consultatif du Conseil, non distinction entre les associations, non évocation de la réforme des organismes d'Etat. Tous ces indices vont dans le sens que ce qui est recherché est de mettre les associations au pas, de les mettre en concurrence pour les mandats au Conseil, de les détourner de la révolution. Bref, de les domestiquer et de les neutraliser. Cette démarche est inacceptable. Il faut y faire face en revendiquant :

- une *instance représentative élue* dans chaque pays d'accueil (à partir de quoi éventuellement un Conseil peut être constitué)
- des *associations autonomes* et libres de se mettre en réseau ou pas en fonction de leurs objectifs
- *l'assainissement* et la réforme des organismes d'Etat chargé de l'immigration.